

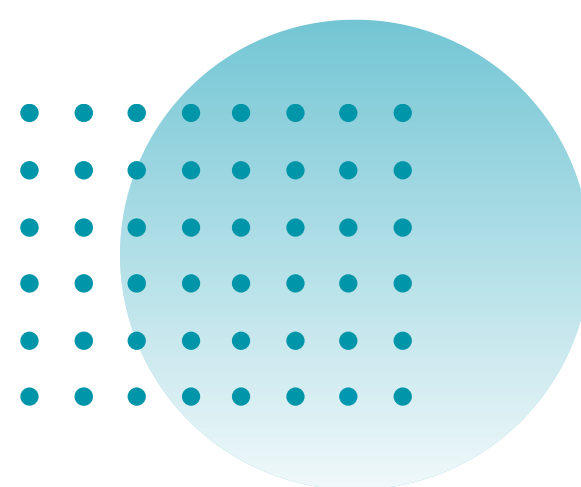
CHARTRE QUALITÉ



Pour les Accueils
Collectifs de Mineurs
11-17 ans
des Yvelines



NZ 17
LABEL



Préambule

L'adolescence est une période de rupture et de fragilité, mais aussi de découverte et de construction. Elle doit faire l'objet d'une attention particulière par les adultes en charge de l'éducation et par les institutions qui interviennent dans ce champ. La manière dont les adolescents mettent à profit leur temps libre est capitale pour leur développement, leur réussite et leur épanouissement. La rencontre entre pairs jouant un rôle essentiel à l'adolescence, il convient donc de se soucier de la qualité éducative des temps de loisirs collectifs qui leur sont proposés.

C'est pour cela, que l'accueil de loisirs 11-17 ans constitue pour ce public un outil de socialisation et de coéducation. Il reste actuellement le cadre réglementaire et pédagogique le plus pertinent pour accueillir un groupe d'adolescents lors d'un temps de vacances et de loisirs. L'accueil de loisirs est un lieu d'accueil, fondé sur un projet global porté par une communauté éducative intervenant auprès des mineurs pendant les temps de loisirs.

Le label Onz 17 est un label qualité permettant à chaque accueil de loisirs adolescent de s'inscrire dans une démarche de progrès volontaire. Il est piloté par la commission Onz 17 représentant trois institutions : Le Service Départemental de la Jeunesse de l'Engagement et du Sport (SDJES 78), La Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines (CAF 78) et la Mutualité Sociale Agricole d'Ile-de-France (MSA IDF). L'engagement fort des institutions est d'ailleurs marqué par l'intégration du label dans le Schéma Départemental des Services aux Familles et d'Animation de la Vie Sociale des Yvelines (SDSFAVS 78) et dans la stratégie régionale jeunesse du SDJES 78.

Encadré par une charte, le label Onz 17 constitue le cadre de référence dans les Yvelines pour les accueils de loisirs recevant tout, ou partie, de cette tranche d'âge. Il traduit la volonté de consolider et de développer des structures de qualité adaptées aux adolescents.

Sommaire

L’historique	5
Les ambitions du label Onz 17	6
Les pré-requis à la demande de labellisation	7
Le processus de la labellisation	8
Les engagements des structures labellisées	10
Les contacts	11



L'historique

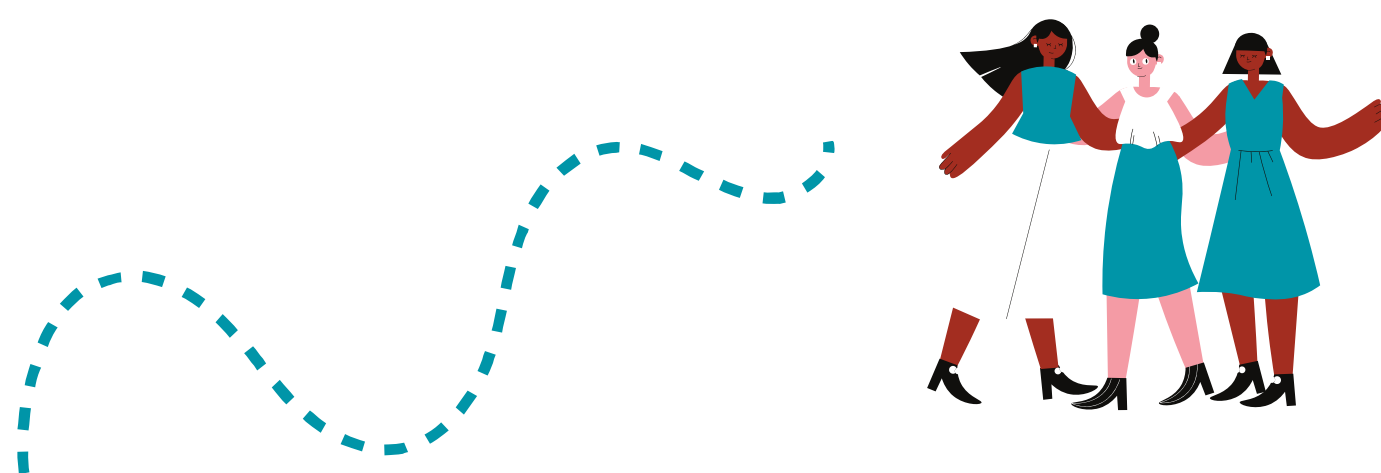
Crée en 2006 par les trois institutions partenaires : le SDJES 78, la CAF 78 et la MSA IDF, le label Onz 17 a permis d'accompagner les structures accueillant des jeunes âgés de 11 à 17 ans dans le changement de réglementation, qui obligeait les accueils de jeunes de plus de 14 ans à se déclarer en Accueil Collectif de Mineurs (ACM).

En 2016, pour les 10 ans du label, une évaluation a été menée par les institutions partenaires auprès des 35 structures labellisées. Les résultats ont mis en avant la nécessité de faire évoluer la charte.

Deux années de co-construction avec les structures labellisées ont permis d'élaborer une nouvelle charte incluant trois axes déclinés en 18 critères et trois niveaux de labellisation. Cela marque une évolution du label Onz 17 au plus près des préoccupations des acteurs des accueils adolescents du département.

En 2022, la commission se tourne vers l'Approche Orientée Changement (AOC) proposée par la Fédération des Centres Sociaux des Yvelines. Cette approche véhicule une conviction : « les acteurs sont le fondement du changement ». C'est également un ensemble d'outils et de méthodes pour planifier, suivre et évaluer des actions dont le but est d'accompagner des processus de changement. Elle invite les acteurs impliqués à s'interroger sur leur vision d'un futur commun et sur leurs positions respectives et permet de formaliser davantage la raison d'être de ces actions, les changements que l'on attend concrètement et leurs finalités stratégiques à long terme.

La labellisation des structures selon l'AOC a donc imposé une nouvelle évolution de la charte.



Les ambitions

du label Onz 17

Véritable outil pour les acteurs jeunesse dans la mise en œuvre des politiques éducatives locales, les projets des structures labellisées devront permettre :

- D'impulser une politique jeunesse construite à partir des besoins des jeunes et des problématiques repérées sur le territoire,
- D'inscrire les temps de loisirs dans la complémentarité et dans la continuité des autres temps éducatifs,
- De renforcer la dimension « qualité éducative et pédagogique » de l'équipement,
- De valoriser l'innovation au sein de l'accueil adolescent,
- De renforcer la professionnalisation des équipes de ces accueils,
- De contribuer au développement de l'autonomie des jeunes et de les responsabiliser afin de les rendre acteurs.



Les pré-requis

La démarche de labellisation s'adresse aux Accueils Collectifs de Mineurs accueillant tout ou partie de la tranche d'âge 11 à 17 ans.

Des préalables réglementaires sont nécessaires :

- Les accueils collectifs de mineurs doivent être obligatoirement déclarés auprès du SDJES,
- Les conditions d'encadrement et de qualification des ACM doivent être respectées,
- Tout organisateur est tenu de fournir un projet pédagogique et un projet éducatif. Le projet pédagogique doit être élaboré en cohérence avec le projet éducatif et en concertation avec l'équipe d'animation.

Le label Onz 17 étant une démarche qualité, il est nécessaire de remplir certains prérequis pour en faire la demande :

- S'inscrire dans des démarches pédagogiques* portant les valeurs de l'Éducation Populaire,
- Faire vivre et faire respecter les valeurs de la République et de la laïcité,
- Avoir un espace dédié à l'ACM 11-17 ans d'une superficie d'a minima 100m²,
- Mener une politique d'accessibilité à la structure afin de garantir la mixité sociale et l'accès à tous,
- S'inscrire dans le réseau label Onz 17 et développer une dynamique partenariale,
- Favoriser la culture de l'initiative chez les jeunes accueillis en créant le cadre d'accompagnement nécessaire.

* L'individu est au centre des préoccupations : écoute active, démocratie, esprit critique, concept de bientraitance, humanisme, émancipation, conscientisation...

Le processus de labellisation

Etape 1

Officialisation de la demande

Officialiser la demande de labellisation ou de renouvellement en adressant par mail, à l'ensemble des membres de la commission Onz 17, un courrier d'engagement à suivre le processus :

- Rédigé, daté et signé par l'élu de la commune ou le président de l'association,
- Accompagné du projet pédagogique et du projet éducatif de la structure.

Etape 3

Notification de la décision de la commission

La commission Onz 17 statue sur la demande et notifie la structure de sa décision.

Etape 2

Renseignement de la fiche d'identité

Le responsable / directeur de la structure complète et communique la fiche d'identité, transmise au préalable par la commission.

Etape 4

Accompagnement à l'Approche Orientée Changement (AOC)

Constitution au sein de la structure d'une équipe projet.

Le responsable / directeur de la structure est tenu de suivre l'accompagnement à l'AOC.

Etape 5

Formalisation du projet pédagogique selon l'AOC

Le responsable / directeur de la structure et son équipe projet, formalise le projet pédagogique selon l'AOC en respectant la trame communiquée par la commission.

Etape 6

Transmission du projet finalisé

Le responsable / directeur de la structure transmet le projet finalisé à la commission dans les temps impartis.

Etape 7

Etude des projets

La commission Onz 17 étudie le projet communiqué et adresse un retour personnalisé à chaque responsable / directeur de structure.

Etape 8

Décision sur la labellisation

Une plaque sera remise, lors de la réunion annuelle, à chaque structure ayant reçu le label Onz 17.



Le label Onz 17 est attribué pour 4 ans.

Durant cette période la commission veillera au respect des engagements.

Les engagements

- Intégrer les enjeux du projet labellisé dans le cadre de la politique jeunesse menée sur le territoire (Convention Territoriale Globale, Projet Educatif De Territoire, Cité éducative, etc...)
- Assurer le suivi-évaluation annuel du projet labellisé et en rendre compte à la commission,
- Participer à la vie du réseau : réunions de réseau (3 fois par an), réunion annuelle (1 fois par an) et autres évènements,
- Contribuer à l'évaluation départementale du label Onz17,
- Installer la plaque label Onz 17 sur la devanture de la structure labellisée.



Contacts

SDJES 78

Ahmed MATAHRI - ahmed.Matahri@ac-versailles.fr

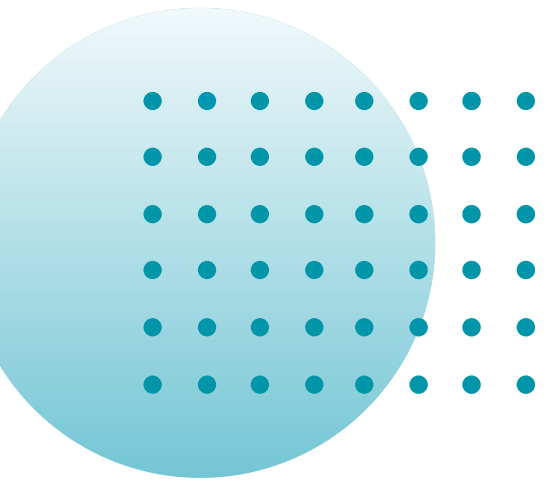
CAF 78

Mélissa PELLUET - melissa.pelluet@caf78.caf.fr

MSA IDF

Delphine AUBERT - aubert.delphine@msa75.msa.fr





**ACADÉMIE
DE VERSAILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Yvelines



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore